

Questions et réponses de la Journée de l'industrie

1. Les soumissionnaires seront-ils notés en fonction de l'expérience du capitaine et de l'équipage? Le succès d'une mission est directement lié à leur expérience.
 - a. Nous en discuterons. Cela pourrait être ajouté plus tard. Cela ne fera pas partie du processus de demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), mais pourrait être ajouté à certains processus de DP.
2. Pouvons-nous ajouter une exigence de soutien et d'infrastructure à terre? Cela est particulièrement important pour le travail en régions éloignées, comme dans l'Arctique canadien.
 - a. Nous en discuterons. Cela pourrait être ajouté plus tard. Cela ne fera pas partie du processus de DAMA, mais pourrait être ajouté à certains processus de DP.
3. À quoi ressemblera l'évaluation? S'agira-t-il d'une évaluation pondérée pour permettre aux personnes peu expérimentées d'avoir une chance d'obtenir un contrat?
 - a. Pas dans le processus de DAMA, mais cela peut être inclus dans certains des processus de DP. Les critères d'évaluation seront décrits dans les DP individuelles, et les critères obligatoires et pondérés pourraient éventuellement inclure un coût le plus bas obligatoire.
4. Existe-t-il un plan scientifique quinquennal (ou pluriannuel) pour les missions en mer?
 - a. À l'heure actuelle, un tel plan n'existe pas. Le travail se fait projet par projet.
5. Le financement des missions en mer est-il d'ordre budgétaire?
 - a. Il s'agit généralement d'un financement pluriannuel pour les expéditions de surveillance et il y a aussi un volet de financement axé sur les risques.
6. Comment se fera l'inspection des navires? Il y a des moments où les navires sont en service et, par conséquent, ne sont pas disponibles pour l'inspection.
 - a. Le MPO essaie d'amorcer le processus le plus tôt possible pour qu'il soit facile de l'intégrer. Malheureusement, cela peut être un élément à prendre en compte de temps à autre et les inspecteurs du MPO devront se rendre à l'endroit où se trouve le navire, aux frais du MPO.
7. Certains navires peuvent être utilisés pour plusieurs types de missions. Pour ce faire, il faudra modifier l'espace en fonction de la mission. Les navires ne subiront pas cette reconfiguration avant l'octroi du contrat. Comment cela sera-t-il géré?
 - a. Le MPO étudie actuellement les moyens de gérer ces cas.
8. Le MPO peut-il ajouter une catégorie pour mentionner les capacités uniques du navire? En voici quelques-unes : capacité de changer l'espace de laboratoire pour un projet; degré de flexibilité de la plate-forme; le navire a-t-il un faible tirant d'eau? le navire a-t-il des opérations d'équipage uniques? l'entreprise peut-elle apporter des aspects uniques au projet?
 - a. Le MPO étudie actuellement les moyens d'ajouter et d'évaluer ces éléments.
9. Le nouveau processus comprendra-t-il du temps pour la planification? L'envoi de la demande à la dernière minute a une incidence sur la capacité de préparer le navire et pose des difficultés pour les familles des membres d'équipage. C'est particulièrement difficile pour les missions dans l'Arctique qui doivent avoir lieu à l'été.
 - a. Ce processus vise à rendre cette question moins problématique. Le MPO espère être en mesure d'attribuer les contrats plus tôt pour permettre aux exploitants de planifier leurs activités.
10. Le processus permettra-t-il d'attribuer des points pour l'innovation des navires?
 - a. Cette question fait l'objet de discussions, car le MPO encourage l'innovation chez les exploitants de navires.

11. Quel type de demande est en place pour inciter les soumissionnaires à investir dans la modernisation de leurs navires?
 - a. Cela sera déterminé dans le cadre du processus.
 - b. Le MPO prévoit ajouter une colonne au document qui permettra à l'exploitant de démontrer qu'il est « disposé à obtenir » une infrastructure scientifique.
12. Le MPO a-t-il une idée du calendrier de ce nouveau processus?
 - a. Oui, le MPO aimerait que la DAMA soit affichée sur Achats et ventes Canada en mai/juin 2019.
13. Quand les inspections des navires auront-elles lieu?
 - a. Les inspections des navires auront lieu une fois que le processus d'évaluation de la DP sera terminé. L'inspection des navires aura lieu avec le soumissionnaire classé premier, et ne passera au soumissionnaire classé deuxième que si le premier est jugé non conforme et ainsi de suite. Le MPO s'efforcera de planifier les inspections des navires autour des travaux des navires.
14. Quelle partie des navires de la Garde côtière canadienne (GCC) indiqués dans les présentations comme étant à vocation scientifique sont réellement à vocation scientifique?
 - a. Tous les navires qui ont été indiqués dans les présentations sont des navires scientifiques visés par un mandat.
15. Quel est le but de la clôture de la DAMA? Elle pose un défi aux exploitants de navires qui travaillent et qui ont besoin de temps pour fournir de l'information.
 - a. Le MPO devra la clore pour permettre l'utilisation de la liste des navires figurant sur la DAMA aux fins des processus de DP. Cela donne également au MPO le temps d'évaluer les réponses et de saisir l'information sur les navires dans une base de données.
16. Pourquoi le délai d'actualisation est-il si court?
 - a. Le délai est court, car le personnel affecté du MPO serait tenu d'effectuer ce travail afin de permettre d'embarquer à bord des navires en tout temps (c.-à-d. inspecteurs de navires, évaluateurs techniques, etc.).
17. Pourquoi ne peut-on embarquer à bord d'un navire en tout temps?
 - a. Le délai est court, car le personnel affecté du MPO serait tenu d'effectuer ce travail afin de permettre d'embarquer à bord des navires en tout temps (c.-à-d. inspecteurs de navires, évaluateurs techniques, etc.).
18. Existe-t-il une option pour des travaux pluriannuels?
 - a. Oui, certains processus de DP peuvent offrir des travaux pluriannuels ou des années d'option.
19. Comment un navire peut-il être ajouté à la DAMA une fois qu'elle est fermée?
 - a. Il y aura une actualisation annuelle qui ouvrira la DAMA pour permettre à de nouveaux soumissionnaires de participer à l'arrangement en matière d'approvisionnement.
20. Comment les navires seront-ils classés?
 - a. Pour l'instant, il est prévu de les classer en fonction des contraventions.
21. Les navires battant pavillon canadien peuvent-ils être privilégiés?
 - a. Le MPO examine cette question. Les préférences éventuelles seraient indiquées dans la DP.
22. Qu'arrive-t-il si un navire est retiré de l'arrangement en matière d'approvisionnement parce qu'il ne respecte pas les conditions?
 - a. Les entrepreneurs auront l'occasion de présenter une nouvelle demande au cours de la prochaine période d'actualisation.
23. Que se passe-t-il si l'attestation de TC n'est pas valide lorsque la DAMA est ouverte?
 - a. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que les attestations sont à jour.
24. Que se passe-t-il si un navire figure sur la liste et qu'il subit des changements ou des améliorations?

a. Le MPO examine cette question.